


**ANNEXE 3 :**

**FORMULAIRE DE**

**RÉUNION DE LANCEMENT**

 DSAÉ DIRCAM/SDSA/DSS	<b>Réunion de lancement</b>	DSS-RL V1.0 du 11/09/2012
<b>Titre de l'étude de sécurité concernée par cette réunion</b>	PSNA – 20XX-XX : <i>exemple : évolution du système X</i>	

**LIEU** lieu de la réunion

**DATE** jj/mm/aaaa de la réunion

**PARTICIPANTS** liste des participants en précisant les fonctions et les coordonnées téléphoniques

**REDIGE PAR** DIRCAM/SDSA/DSS

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Auteur
V 0.1	jj/mm/aaaa	Création du document	Grade Nom
V1.0	jj/mm/aaaa	Validation	Grade Nom

**DESTINATAIRES** : à définir

**ANNEXES** : si besoin

## 0. ORDRE DU JOUR

1. OBJET DE LA RÉUNION

2. CHANGEMENT CONCERNE.

2.1. PRÉSENTATION DU CHANGEMENT.

2.2. CONFIRMATION DES ÉCHÉANCES CALENDAIRES.

2.3. IDENTIFICATION DES INTERVENANTS DANS L'ÉTUDE DE SÉCURITÉ.

2.4 MÉTHODOLOGIE RETENUE PAR LE PRESTATAIRE EN CHARGE DE L'ÉTUDE.

2.5 MODALITÉS DE SUIVI DU CHANGEMENT PAR LE DIRCAM.

2.6 DIVERS.

## 1. OBJET DE LA RÉUNION.

Les raisons qui ont conduit à effectuer cette réunion sont précisées dans cet item.

## 2. CHANGEMENT PSNA XXXX-XX.

### 2.1 Présentation du changement.

Le prestataire expose les détails du changement.

### 2.2 Confirmation des échéances calendaires.

Les échéances suivantes sont systématiquement définies

- Transmission du plan de sécurité au DirCAM ;
- Transmission de l'étude de sécurité au DirCAM ;
- Point limite d'acceptation (PLA) ;
- Prévision de mise en œuvre opérationnelle ;
- Prévision de mise en service opérationnelle.

### 2.3 Identification des intervenants dans l'étude de sécurité.

Les intervenants suivants sont confirmés :

- Coordonnateurs sur site ;
- Approbateur, si besoin, de l'étude au niveau local ;
- Approbateur de l'étude au niveau prestataire ;
- Correspondant étude de sécurité ;
- Autorité d'acceptation.

### 2.4 Méthodologie retenue par le prestataire en charge de l'étude.

La méthodologie retenue est confirmée. Dans le cas d'une étude devant faire l'objet d'un dossier de sécurité et sur proposition du prestataire ayant notifié le changement, les modalités relatives à la constitution du dossier de sécurité sont définies.

Les éléments nécessaires au plan de sécurité sont précisés de la manière suivante :

### 2.5 Modalités de suivi du changement par le DirCAM.

En fonction des directives du DirCAM, le type de suivi est confirmé. Le niveau d'intervention est également précisé selon le tableau suivant :

Niveau d'intervention retenu pour l'examen de l'étude de sécurité	
<input type="checkbox"/> Niveau A	- Vérification de l'application par le PSNA des <b>procédures</b> relatives à l'évaluation et à l'atténuation des risques - Vérification de <b>tous les résultats</b> obtenus par le PSNA au cours de l'étude de sécurité.
<input type="checkbox"/> Niveau B	- Vérification de l'application par le PSNA des <b>procédures</b> relatives à l'évaluation et à l'atténuation des risques - Vérification de certains <b>résultats</b> obtenus par le PSNA que le correspondant souhaite vérifier.
<input type="checkbox"/> Niveau C	- Vérification de l'application par le PSNA des <b>procédures</b> relatives à l'évaluation et à l'atténuation des risques

<b>Dans le cas d'un niveau d'intervention B</b>	
	<b>Vérification de certains résultats</b>
<b>Thème 1 : Description du système considéré</b>	<input type="checkbox"/>
<i>Exemple : vérification du périmètre du changement</i>	
<b>Thème 2 : Liste des événements redoutés et détermination de leurs gravités</b>	<input type="checkbox"/>
<i>Exemple : vérification de la complétude de liste des ER</i>	
<b>Thème 3 : Détermination des objectifs de sécurité</b>	<input type="checkbox"/>
<i>Exemple : vérification de l'attribution des gravités corrigées aux ER</i>	
<b>Thème 4 : Détermination des exigences de sécurité</b>	<input type="checkbox"/>
<i>Exemple : vérification que les exigences de sécurité permettent l'atténuation des risques identifiés</i>	
<b>Thème 5 : Evaluation de la sécurité</b>	<input type="checkbox"/>
<i>Exemple : vérification de la validité des hypothèses définies dans l'étude</i>	
<b>Thème 6 : Assurance de sécurité</b>	<input type="checkbox"/>
<i>Exemple : vérification de la formation du personnel</i>	

## 2.6 Divers.

Le compte-rendu doit être annexé et référencé dans chaque étude de sécurité. Il est transmis par correspondance officielle du sous-directeur surveillance au prestataire et aux unités concernées.